

Liberté Égalité Fraternité



APPEL A CANDIDATURE (AAC) ARS/DAOSS/DCT n°971-2025-04-02-00005

POUR LA CREATION D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PÉRINATALITÉ ET À LA PPARENTALITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (SAPPH)

Territoire: Guadeloupe (hors lles du Nord)

Commission ad 'hoc de sélection du 25 juillet 2025

PROPOSITION DE CLASSEMENT

(avis consultatif)

L'Agence de Santé a lancé 1 AAC pour la création d'un Service d'Accompagnement à la Périnatalité et à la Parentalité des personnes en situation de Handicap (SAPPH).

Trois (3) projets ont été réceptionnés par les services de l'Agence de Santé :

2 projets déclarés recevables :

- APF France Handicap (APF) / Pôle Guadeloupe Autonomie (PGA)
- KALITEPOUVIV (KPV) / CAMSP Lé Koklaya

1 projet déclaré irrecevable :

GIP RASPEG / DSRP

La commission de sélection s'est réunie le 25 juillet 2025 (cf. feuille d'émargement).

Au regard des critères fixés par le cahier des charges et de l'opérationnalité effective du dispositif pour septembre 2025, le classement suivant a été proposé :

Position n°	Candidat	Points obtenus
1	APF / PGA	68
2	KPV / CAMSP Lé Koklaya	43

Le SAPPH sera implanté à Baie-Mahault, dans les locaux de l'APF/PGA.

Fait à Dothémare, le 29/07/2025